

CHINE

Un dissident de Tiananmen libéré souffre de troubles mentaux en raison des tortures qu'il a endurées

Index AI : ASA 17/013/2006

ÉFAI

Jeudi 23 février 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Yu Dongyue, dissident de Tiananmen, a finalement été libéré le 22 février, au bout de seize années d'emprisonnement, mais souffre de troubles mentaux. Amnesty International a salué sa remise en liberté et lancé un appel pour que toutes les personnes encore emprisonnées pour avoir eu un lien avec le mouvement pro-démocratique de 1989 soient libérées.

« *C'est terrible*, a déclaré Corinna-Barbara Francis, qui s'occupe des recherches concernant l'Asie orientale à Amnesty International. *Yu Dongyue est peut-être enfin sorti de prison, mais seize années d'emprisonnement injuste, ponctuées de passages à tabac et d'actes de torture, et des années d'isolement cellulaire ont eu, semble-t-il, un impact profond sur sa santé mentale.* »

Yu Dongyue, journaliste et rédacteur adjoint du quotidien *Liuyang Daily*, avait été emprisonné en 1989 pour « *sabotage et propagande contre-révolutionnaire* », après avoir jeté de la peinture sur le portrait de Mao Zedong, place Tiananmen. Il avait été aussitôt placé à l'isolement pour deux ans. Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion.

Selon un dissident, qui lui avait rendu visite plus tard dans une autre prison, il avait subi des passages à tabac et des actes de torture. Des cicatrices étaient visibles sur sa tête, il affichait un certain nombre de signes révélateurs de violences graves et semblait avoir perdu ses facultés mentales – il n'avait pas reconnu ses amis d'enfance et répétait sans cesse les mêmes mots. D'autres détenus avaient expliqué qu'il était resté attaché à un poteau au soleil pendant plusieurs jours avant d'être à nouveau placé en régime d'isolement pour deux années supplémentaires. À sa sortie, il n'aurait pas reconnu les membres de sa famille, continuant à se murmurer des mots à lui-même.

« *À l'occasion de la libération de Yu Dongyue, nous demandons instamment une nouvelle fois aux autorités chinoises d'ouvrir une enquête indépendante sur la répression brutale du mouvement pro-démocratique de juin 1989*, a déclaré Corinna-Barbara Francis. *Les centaines de victimes des violences de cette époque n'ont toujours pas obtenu que justice leur soit rendue ; les responsables*

présumés de ces actes de violence doivent être inculpés et jugés. »

Un certain nombre de personnes sont toujours détenues en raison de leur implication dans les manifestations [de 1989], d'autres ont été arrêtées depuis, simplement pour avoir réclamé justice pour les victimes.

« *On pourrait penser que la page concernant les événements de 1989 est tournée depuis longtemps, mais il y a encore des personnes qui souffrent en prison. Les autorités chinoises doivent les remettre toutes en liberté immédiatement* », a déclaré Corinna-Barbara Francis.

Parmi les personnes encore emprisonnées, en lien avec la répression de 1989, figurent Liu Zhihua, ouvrier d'une usine électrique et Hu Shigen, assistant à l'Institut des langues étrangères de Pékin.

Liu Zhihua a été arrêté pour avoir pris part à une manifestation contre la répression violente du mouvement pro-démocratique par le gouvernement, un peu après le 4 juin 1989, en même temps qu'un millier d'autres ouvriers de son usine, dans le Hunan. Il a été condamné à la prison à vie en 1989 pour « *hooliganisme* » et « *blessures intentionnelles* ». Après des réductions de peine, il devrait à présent être libéré en 2011.

Hu Shigen était membre du *Groupe des 15 de Pékin*, militant en faveur des droits des travailleurs et de la démocratie. Il a été arrêté en 1992 pour avoir voulu organiser une cérémonie du souvenir et jugé ensuite pour « *crimes contre-révolutionnaires* ». En tant que membre le plus ancien du groupe, Hu a été condamné à la peine la plus lourde, vingt années d'emprisonnement. Sa santé s'est tellement dégradée que ses amis craignent qu'il ne puisse vivre jusqu'en 2012, date prévue de sa remise en liberté. Les demandes de sa famille d'obtention d'une mise en liberté pour raison médicale n'ont pas obtenu de réponse des autorités. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>